

**AVIS PUBLIC****DÉROGATIONS MINEURES**

AVIS est donné par le soussigné, greffier de la Ville, que lors de la séance ordinaire du conseil municipal qui se tiendra le 13 octobre 2020 à 20 h à l'hôtel de ville au 50, rue Sainte-Thérèse à Delson, le Conseil statuera sur la demande de dérogations mineures suivante :

Site visé par la demande : 19, 5<sup>e</sup> Avenue

Nature et effets des dérogations mineures :

Cette demande de dérogations mineures concerne la démolition d'une maison unifamiliale et la construction d'une habitation multifamiliale de 3 unités en structure isolée et vise à:

- Permettre que l'escalier extérieur donnant accès au rez-de-chaussée soit implanté à 1,64 mètre de la ligne avant alors que le règlement de zonage n° 901 prévoit une distance minimale de 3,6 mètres de la ligne avant;
- Permettre que l'escalier extérieur donnant accès au sous-sol soit implanté à 3,74 mètres de la ligne avant, alors que le règlement de zonage n° 901 prévoit une distance minimale de 5,6 mètres de la ligne avant;
- Permettre que la galerie soit à 3,74 mètres de la ligne avant, alors que le règlement de zonage n° 901 prévoit une distance minimale de 5,6 mètres.

Lors de ladite séance du conseil municipal, toute personne intéressée pourra se faire entendre par le Conseil avant qu'il ne prenne sa décision relativement à cette demande. Il est également possible de transmettre ses commentaires par écrit, à tout moment avant la séance, et ce, par courriel à l'adresse électronique [greffe@ville.delson.qc.ca](mailto:greffe@ville.delson.qc.ca). Le greffier fera la lecture aux membres du conseil de chacun des commentaires reçus avant la prise de décision.

Donné à Delson, ce 18 septembre 2020.

Antoine Banville  
Directeur du Service des affaires juridiques et greffier